

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

N° 60 CA

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
10	3	6
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION		
N° 19/06/26 - 06		
BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2026		

L'an deux mille vingt-six et le 19 juin à 10h00.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent Isnard.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann Tainguy, Raphaël Dupouy, Laurent Isnard, Stéphanie Slimani, Remy Levraud, Olivier Millagou, Ian Simms.

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Claire Rannou remplacée par Dalia Messara
Jean Sébastien Vialatte remplacé par Marie-Hélène Charles
Fabien Sorrentino remplacé par Laure Lavalette

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Léopold Trouillas représenté par Laurence Masson-Dubroc
Véronique Lenoir représentée par Yann Tainguy
Hélène Arnaud-Bill représentée par Laurent Isnard

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Simon Babre, Pierre Pelletier, Thomas Dieulle, Enora Mignonneau, Laurence Masson- Dubroc, Josée Massi

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design de
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

N° D'ORDRE : 19/06/26 - 06

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2026

Monsieur le Président expose :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget supplémentaire pour l'exercice 2026 de l'EPCC.

Ce budget supplémentaire a pour objet :

- De transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent ;
- D'ajuster les prévisions tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	190 563.88 €	190 563.88€
FONCTIONNEMENT	284 913.22 €	284 913.22 €
TOTAUX	475 477.10 €	475 477.10€

Le budget supplémentaire de l'exercice 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **475 477.10€**.

Je vous propose d'examiner tour à tour :

- La section d'investissement
- La section de fonctionnement

I - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. En dépenses

Les dépenses s'élèvent à un montant de 190 563.88€ sans reste à réaliser.

Elles sont constituées :

- Des crédits supplémentaires d'équipement pour 190 563.88€.

B. En recettes

Les recettes au titre de ce budget supplémentaire s'élèvent à 190 563.88€ et sont constituées :

- Du solde d'exécution de la section d'investissement 2025 reporté à hauteur de 200 886.63 € moins les restes à réaliser d'un montant de 10 322.75€.

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les charges

Les charges de fonctionnement s'élèvent 284 913.22 €€.

Elles concernent :

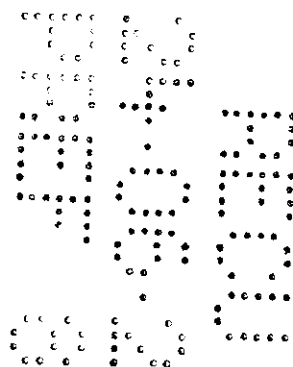
- Le **chapitre 012** pour un montant de 93 999.23€ de crédits supplémentaires ;
- Le **chapitre 011** pour un montant de 167 790 € de crédits supplémentaires ;
- Le **chapitre 65** pour un montant de 23 123.99 € de crédits supplémentaires ;

B- Les produits

Les recettes sont constituées :

- De l'inscription du résultat reporté à hauteur de 319 913.22€, diminuée d'une remise à niveau d'une prévision sur les recettes propres de 35 000 euros (chapitre 70).

Tels sont les éléments de notre budget supplémentaire.



Section d'investissement

Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		190 563.88
20	Immobilisations incorporelles - BS	18 296.00€	
20	Immobilisations incorporelles - reste à réaliser	1 704.00€	
21	Immobilisations corporelles	161 945.13€	
21	Immobilisations corporelles - reste à réaliser	8 618.75€	
TOTAUX		190 563.88	190 563.88

Section de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		319 913.22
70	Prod. Services, domaines, ventes diverses		-35 000.00
011	Charges à caractère général	167 790.00	
012	Charges de personnel et assimilés	93 999.23	
65	Autres charges de gestion courante	23 123.99	
TOTAUX		284 913.22	284 913.22

Après avoir entendu le rapport du Président,

Et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ADOPTER l'exposé ci-dessus.

ARTICLE 2

DE VOTER le budget supplémentaire de l'exercice 2026 de l'Ecole supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 19 juin 2026, en trois exemplaires.



Laurent ISNARD

Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École
Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

48
38
28
18
8